

<http://www.snetap-fsu.fr/Bac-S-L-Intersyndicale-rencontre-la-Conseillere-a-l-Enseignement.html>



# Bac S - L'Intersyndicale rencontre la Conseillère à l'Enseignement

- Les Dossiers - Pédagogie -



Date de mise en ligne : mardi 12 juin 2018

---

Copyright © Snetap-FSU - Tous droits réservés

---



**L'Intersyndicale de l'Enseignement Agricole Public a été reçu le mardi 5 juin 2018 par Mme Boutayeb, Conseillère à l'Enseignement auprès du Ministre de l'Agriculture, en présence de M. Vincon, Directeur Général de l'Enseignement et de la recherche et Mme Croyère, Sous-directrice des politiques de formation et éducation, sur la réforme du Bac général.**

Lors du dernier Conseil National de l'Enseignement Agricole ([CNEA](#)), qui avait notamment pour point à l'ordre du jour la réforme de la voie générale dans l'enseignement agricole, les projets de textes présentés, à savoir « l'arrêté relatif à l'organisation et aux volumes horaires de la classe de seconde » et « l'arrêté relatif à l'organisation et aux volumes horaires des enseignements du cycle terminal » avaient obtenu **un avis négatif du CNEA**.

Estimant que ce vote représente **une nouvelle défiance des acteurs de l'enseignement agricole vis à vis d'une réforme dangereuse pour les élèves et les établissements**, l'Intersyndicale de l'Enseignement agricole Public avait demandé un rendez-vous au Cabinet du Ministre.

Lors de cette audience l'Intersyndicale a d'abord porté **la nécessité du maintien d'un choix possible des enseignements de spécialité, comme à l'Education nationale, pour les familles** qui choisiraient de s'inscrire dans l'Enseignement agricole.

Pour l'Intersyndicale, le fait d'obliger les établissements à une spécialisation dès la classe de première, fragilisera nos filières et nos établissements et ceci dès la classe de 2nd, par une perte d'attractivité de la voie générale dans l'enseignement agricole.

De la même façon la perte de l'agronomie, marqueur important de notre filière, aura des conséquences sur son attractivité.

Nous avons également souligné que des moyens seraient finalement dégagés de cette réforme (1,5 heure sur les groupes à effectifs réduits et 3 heures en classe de terminale soit, à minima, 20 postes pour l'Enseignement Agricole). Le Ministère ayant à plusieurs reprises affirmé que cette réforme se ferait à moyens constants, **nous avons exigé que les moyens dégagés soient réattribués dans la voie générale**.

Enfin l'intersyndicale a insisté sur le fait que les lycées agricoles sont des lycées polyvalents avec 3 voies de formations (professionnelle, technologique et générale) qui doivent être maintenus et renforcés.

Si la représentante du Ministre n'a pas dénoncé nos calculs sur les moyens dégagés, elle a par contre contesté notre analyse sur la perte d'attractivité de la filière générale dans les lycées agricoles. Pour elle, nos établissements garderont leur intérêt pour les familles car ils ont d'autres atouts.

Devant la divergence d'analyse entre l'administration et l'Intersyndicale, sur l'impact de la réforme, nous avons insisté sur la nécessité d'une expertise de ses conséquences et notamment sur les moyens. **Nous avons à nouveau exigé**

### **le droit à toutes les familles de choix des enseignements de spécialité.**

Faute de réponse, sinon celle du blocage du Ministère de l'Éducation Nationale, l'Intersyndicale a proposé de permettre ce choix au travers d'une expérimentation.

Au final, la seule concession à ce stade, la [DGER](#) a annoncé travailler avec l'Inspection de l'EA pour introduire un peu de biologie-écologie dans l'enseignement commun pour les établissements qui feraient le choix de la doublette Math physique chimie. ... nettement insuffisant !

Paris, le 05 juin 2018